

## **Procédure de contrôle des matières radioactives chez BFI Usine de triage Lachenaie**

Un système de détection de la radioactivité est installé à chaque balance d'entrée, soit les balances n<sup>os</sup> 1 et 3. Chaque système comporte deux détecteurs, soit un à droite et un à gauche de la rampe d'accès. Ils ont pour fonction de détecter la présence de matière radioactive dans les chargements entrant au LET.

Ces systèmes de détection sont dotés de quatre niveaux d'alarme, soit les niveaux 2 à 5. Le premier niveau d'alarme (niveau 2) est ajusté à 4 micro Rem/h au-dessus du bruit de fond. Dans le cas où une alarme est déclenchée, le camion doit être déplacé à l'écart pour identification du ou des isotopes radioactif(s) à l'aide d'un identificateur Exploranium GR-135. La norme d'acceptation est d'une demi-vie maximale de 65 jours. Dans le cas où le chargement n'est pas conforme à la norme d'acceptation, le responsable à BFI contacte la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire (CCSN) et suit les instructions de celle-ci. Lorsqu'un détecteur indique "DANGER", ce qui correspond au niveau d'alarme 5 signifiant une forte émission de radiation, le camion est déplacé vers un endroit sécuritaire et la CCSN est immédiatement contactée. Par ailleurs, l'étalonnage et un test de sensibilité sont effectués mensuellement sur chacun des détecteurs de radioactivité